

2024

RAPPORT ANNUEL

COMMISSION INTERNATIONALE DE LA MEUSE



Edition/Réalisation

Commission internationale de la Meuse
Palais des congrès
Esplanade de l'Europe 2
4020 Liège
Belgique

www.meuse-maas.be

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
MOT DE LA PRESIDENTE	2
FONCTIONNEMENT ET OBJECTIFS DE LA COMMISSION	3
ORGANIGRAMME DE LA COMMISSION	4
COMPOSITION DE LA CIM EN 2024	5
LES TRAVAUX DE LA CIM EN 2024	7
GT DIRECTIVE CADRE EAU (A)	7
GT HYDROLOGIE (H)	9
GT MONITORING (M)	11
GT POLLUTIONS ACCIDENTELLES (P)	12
GT FISH (F)	13
GT REGIE / COORDINATION (R)	15
PUBLICATIONS	16

MOT DE LA PRESIDENTE



L'année 2024 marque une étape clé dans notre mission de protection de la Meuse et de ses affluents. La Commission Internationale de la Meuse (CIM), depuis sa création, œuvre sans relâche pour une coordination dans la gestion durable et harmonieuse de ce fleuve transfrontalier essentiel, source d'eau potable, de biodiversité et de richesse pour les territoires qu'il traverse. Cette année encore, les actions de la CIM ont permis certaines avancées, tout en nous confrontant à de nouveaux défis environnementaux.

Tout au long de l'année, la CIM a poursuivi son travail en matière de protection de la qualité de l'eau, en particulier en ce qui concerne les polluants émergents, tels que les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS). Ces substances, souvent appelées "substances éternelles" en raison de leur persistance dans l'environnement, représentent une menace croissante pour les écosystèmes aquatiques et la santé publique humaine. Leur présence accrue dans les eaux de la Meuse impose une vigilance renforcée et des mesures concrètes pour limiter leur dispersion. Aux côtés de ses membres, la CIM s'attache à suivre de près l'évolution de cette contamination et à collaborer avec les autorités nationales, la communauté scientifique et les acteurs industriels afin d'identifier des pistes de réduction des rejets et de dépollution.

La gestion intégrée de l'eau reste essentielle face aux impacts du changement climatique. L'augmentation de la fréquence et de l'intensité des crues et des sécheresses exerce une pression toujours plus forte sur la biodiversité et la qualité de l'eau. Dans ce contexte, renforcer la résilience des milieux aquatiques et préserver la biodiversité sont des priorités absolues.

La coopération entre les pays riverains, la mobilisation des acteurs locaux et la sensibilisation du public à la préservation de l'environnement sont des éléments clés pour assurer une gestion réussie du bassin de la Meuse. En 2024, la CIM a pris la décision de renforcer sa communication envers le public afin de promouvoir une gestion durable de la ressource en eau, dans le respect des équilibres naturels et des besoins humains. Dans cette optique, par exemple une version accessible au grand public de l'inventaire des connaissances et des données sur les PFAS dans le bassin versant de la Meuse a été élaborée.

Bien que des progrès importants aient été réalisés, de nombreux défis demeurent. Les pressions liées aux activités humaines, au changement climatique et à la gestion des polluants nécessitent une coopération continue, ainsi qu'une adaptation constante de nos stratégies. Ce rapport annuel dresse le bilan des activités menées en 2024, tout en ouvrant des perspectives pour l'avenir.

Nous adressons nos sincères remerciements à tous nos partenaires et collaborateurs pour leur engagement et leur soutien. Ensemble, poursuivons nos efforts pour garantir un avenir durable à la Meuse et à ses affluents.

Magalie LYSIAK,
Présidente de la CIM 2023-2024

FONCTIONNEMENT ET OBJECTIFS DE LA COMMISSION

La composition et le fonctionnement de la Commission sont régis par les dispositions de l'article 5 de l'Accord international de la Meuse. Le texte de l'Accord international de la Meuse est disponible sur le site internet de la Commission (www.meuse-maas.be).

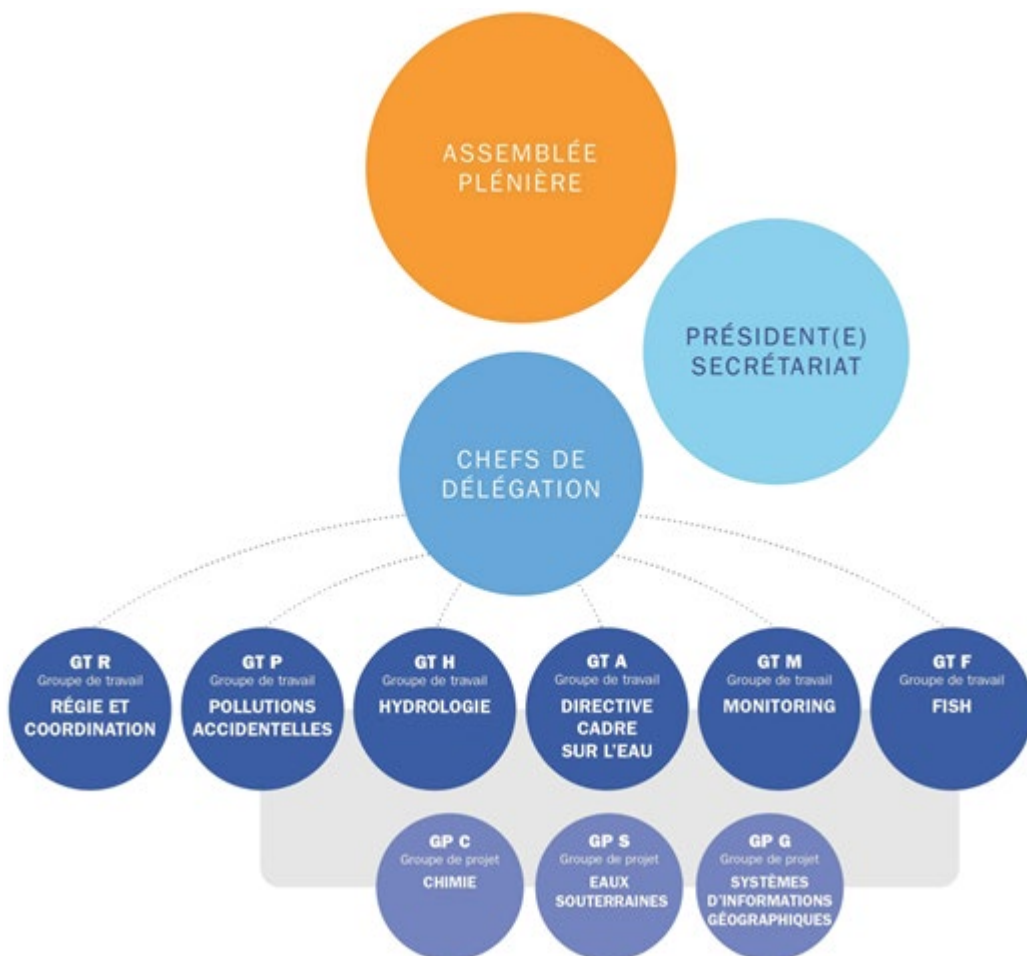
Les Parties contractantes à l'Accord susmentionné coopèrent et coordonnent leurs travaux afin, d'une part, d'atteindre les objectifs environnementaux fixés par la DCE (Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau), et, d'autre part, d'évaluer et gérer les risques d'inondation conformément à la DI (Directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation).

Elles coopèrent plus particulièrement afin de :

- coordonner la mise en œuvre des exigences définies dans la Directive cadre sur l'eau pour réaliser ses objectifs environnementaux et en particulier les programmes de mesures établis par chacune des Parties contractantes, pour le district hydrographique international (DHI) de la Meuse;
- produire et mettre à jour un plan de gestion faitier pour le district hydrographique international de la Meuse conformément à la Directive cadre sur l'eau;
- se concerter puis coordonner les mesures pour une prévention et une protection contre les inondations compte tenu des aspects écologiques, de l'aménagement du territoire, de la gestion de la nature ainsi que d'autres domaines tels que l'agriculture, la sylviculture et l'urbanisation, et contribuer à atténuer les effets des inondations et des sécheresses y compris les mesures préventives;
- coordonner les mesures de prévention et de lutte contre les pollutions accidentelles dans les cours d'eau et assurer la transmission des informations nécessaires.

(Extrait de l'Accord international sur la Meuse)

ORGANIGRAMME DE LA COMMISSION



COMPOSITION DE LA CIM EN 2024

Les délégations étaient conduites par les Chefs de délégation ; il s'agissait de :

Pour l'Allemagne : Madame **Heide JEKEL**, Division WR I 4 - Coopération dans les districts hydrographiques internationaux, conventions portant sur la gestion de l'eau, droit international sur la protection des eaux, Ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la Nature, de la Sûreté nucléaire et de la Protection des Consommateurs (BMUV)

Pour la Belgique fédérale : Madame **Mieke DEGLOIRE**, Service du Milieu Marin de la DG Environnement du SPF Santé publique

Pour la Région de Bruxelles-capitale : Monsieur **Benoît WILLOCX**, Directeur, Bruxelles Environnement, Division des Autorisations et partenariats

Pour la Région flamande : Monsieur **Bernard DE POTTER**, Administrateur général de la Vlaamse Milieumaatschappij (VMM), représenté par Monsieur **Didier D'HONT**

Pour la Région wallonne : Monsieur **Johan DEROUANE**, Directeur, Service Public de Wallonie, Direction des eaux souterraines, SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement

Pour la France : Madame **Aline LOMBARD**, adjointe au chef de service eau biodiversité paysage, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Grand Est

Pour le Grand-Duché de Luxembourg : Monsieur **Henri HANSEN**, Conseiller de direction, Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, Direction de l'Administration de la Gestion de l'Eau

Pour les Pays-Bas : Madame **Liz VAN DUIN**, Directrice, Ministerie van Infrastructuur en Waterstaat (Ministère de l'Infrastructure et de l'Etat des Eaux), Directoraat-generaal Water en Bodem, Directie Waterkwaliteit, en Grote Wateren (Direction générale de l'Eau et du Sol, Direction Qualité de l'eau et Grands cours d'eau), représentée par Monsieur Martin VAN GELDEREN.

La Commission était soutenue par :**Le Président**

Monsieur **Jean-Paul LICKES** (LU) suivi de Madame **Magalie LYSIAK**

Le Secrétariat permanent

Monsieur **Jérôme DELVAUX**, Chef du secrétariat

Madame **Laurence TAHAY**, Secrétaire administrative

Les travaux des groupes de travail (GT) et de projet (GP) ont été menés par les Présidents et Animateurs

Pour le GT Régie/Coordination (GT R) :	Monsieur Henri HANSEN (LU)
Pour le GT Directive cadre Eau (GT A) :	Madame Jean-Marie STAM (NL)
Pour le GT Monitoring (GT M) :	Monsieur Frédéric CHEROT (WL)
Pour le GT Pollutions accidentelles (GT P) :	Madame Isabelle DE BOK (NL)
Pour le GT Hydrologie (GT H) :	Monsieur Jean-Pierre WAGNER (FR)
Pour le GT Fish (GT F) :	Monsieur Johan COECK (VL)
Pour le GP Système d'information géographique (GP G) :	Madame Marie WENIN (WL)
Pour le GP Chimie (GP C) :	Monsieur Glenn SMIT (NL)

Ont participé aux travaux de la Commission et de ses groupes de travail et de projet, les observateurs :

RIWA-Maas

AKT for Wallonia

ALUSEAU (Association luxembourgeoise des Services de l'Eau)

Sportvisserij Nederland

Union Benelux

SIACH (Syndicat intercommunal pour l'assainissement du bassin de la Chiers)

LES TRAVAUX DE LA CIM EN 2024

GT DIRECTIVE CADRE EAU (A)

REALISATIONS 2024

Lors de cette année 2024, le GT A a poursuivi ses travaux relatifs au plan d'approche des étiages exceptionnels dans le bassin de la Meuse. Cette année, les échanges se sont focalisés sur la possibilité de rédiger une synthèse des principaux usages de l'eau et des tendances observées et prévisionnelles au sein du District hydrographique de la Meuse (DHI) de la Meuse. Au terme de ces échanges, le GT A a constaté que les informations disponibles n'étaient pas suffisamment comparables pour permettre la rédaction d'une synthèse inhérente à l'ensemble du bassin de la Meuse. Cette tâche sera poursuivie ultérieurement lorsque les données disponibles auront été étoffées.

Débutée en 2023, la mise à jour de la liste des substances importantes en relation avec la production d'eau potable a été poursuivie. Avec l'aide de RIWA-Meuse, qui a apporté au GT A toute son expertise dans le domaine, plus de 60000 données de mesures pour 29 substances ont été traitées en vue de réaliser cette actualisation. Grâce à cette analyse, la liste des substances est à nouveau à jour.

Le GT A a également préparé les tâches qu'il devra accomplir dans le cadre de la rédaction de la partie factuelle du plan de gestion de la Directive cadre sur l'Eau (DCE) pour le DHI Meuse dont la préparation du 4ème cycle (2028-2033) qui débutera dès 2025.

Parallèlement, les réunions du GT A ont été un lieu d'échange pour la mise en œuvre des programmes de mesures DCE des différents Etats/Régions du DHI de la Meuse.

Enfin, une visite de terrain a eu lieu au bord de la Meuse, près de la ville de Meers (Meuse frontalière entre les Pays-Bas et la Flandre) qui a illustré, pour le groupe de travail, un exemple du concept « Room for the River » qui consiste à donner plus d'espace à la rivière et plus d'opportunités pour le développement de la nature.



Visite de terrain, Meers, Pays-Bas

Le groupe de projet chimie (GP C) a poursuivi ses travaux sur la thématique des « polluants éternels », les PFAS/PFOS (substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées), polluants persistants, bioaccumulables, toxiques et néfastes pour la santé humaine. Les échanges entrepris en 2023 ont été poursuivis en mettant l'accent sur les sources potentielles de ces polluants dans le DHI Meuse et sur les méthodes d'analyse. En outre, le groupe de projet a rédigé un rapport à destination du grand public afin de partager les informations présentées dans l'inventaire des connaissances et des données sur les PFAS dans le bassin versant de la Meuse rédigé en 2023. Celui-ci est disponible sur le site internet de la CIM.

PERSPECTIVES 2025

L'année 2025 verra le démarrage pour la CIM des travaux devant permettre d'aboutir à la rédaction de la partie faitière du plan de gestion DCE pour le DHI Meuse, 4ème cycle (2028-2033). Les premières étapes à mener seront d'établir la table des matières de ce document, à discuter des questions relatives à la gestion de l'eau et à définir le calendrier de travail pour les années à venir. Au sein des délégations, un travail d'harmonisation de l'évaluation de l'état et des objectifs environnementaux des masses d'eau de surface situées à la frontière sera réalisé via des réunions bilatérales. Le fruit de ces échanges sera archivé par la CIM.

GT HYDROLOGIE (H)

REALISATIONS 2024

L'année 2024 a donné le départ, pour le GT H, de la préparation de la partie faitière du plan de gestion des risques d'inondation pour le DHI Meuse, 3ème cycle (2028-2033). Ce nouveau cycle a débuté par la mise à jour du rapport commun sur l'Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondation (EPRI). C'est dans ce cadre qu'a été comparée la sélection des cours d'eau (trans)frontaliers dont le bassin versant est supérieur à 10 km² de part et d'autre des limites administratives des États et Régions, Parties à la Commission Internationale de la Meuse (CIM). Le GT H s'est également attelé à mettre à jour la carte de localisation de l'ensemble des zones à risque potentiel important d'inondation dans le DHI de la Meuse. Enfin, des rapports de synthèse sur les crues de 1993, 1995 et 2021 ont été rédigés et annexés à ce rapport commun qui est par ailleurs disponible sur le site internet de la CIM.

Le désormais traditionnel séminaire annuel sur la prévision des crues et l'hydrométrie a été organisé les 11 et 12 juin 2024 à Liège pour favoriser les échanges sur les projets développés au sein des centres de prévision des crues et sur le bilan annuel des données échangées. Cette année le séminaire a également été l'occasion d'organiser un exercice de terrain lors duquel les différents services ont pu comparer leurs méthodes de travail.

Par ailleurs, à l'invitation de la délégation allemande, une visite technique des barrages de la Roer et de la station hydrologique de Stah a été organisée les 18 et 19 juin.



Visite technique des barrages de la Roer et de la station hydrologique de Stah, Allemagne, 18 & 19 juin 2024

En ce qui concerne les avis d'étiages, ceux-ci ont été mis en ligne hebdomadairement sur le site internet de la CIM de juin à octobre 2024.

Fruit d'une collaboration entre la CIM et le Joint Research Center (JRC), la mise en ligne des valeurs de VCN7 calculées chaque jour pour les stations du suivi d'étiage est effective depuis septembre 2024 sur le portail internet EDO. Les données présentées couvrent actuellement la période allant de la mise en service de la station jusqu'à la fin de l'année 2021. Une actualisation des données annuelle est prévue. Le portail est accessible via le lien suivant :

<https://drought.emergency.copernicus.eu/tumbo/edo/map/>.

PERSPECTIVES 2025

En 2025, le GT H poursuivra les travaux entamés dans le cadre de la rédaction de la partie factuelle du 3^{ème} plan de gestion des risques d'inondation pour le DHI Meuse. Le groupe de travail réalisera l'échange d'informations préalable au réexamen et à la mise à jour des cartes des zones inondables et des risques d'inondation dans le district hydrographique international "Meuse".

Le groupe de travail évaluera également si une mise à jour du plan d'approche des étiages exceptionnels doit être réalisée et soumettra une proposition pour sa réalisation.

Enfin, les échanges d'informations concernant l'impact potentiel du changement climatique seront poursuivis.

GT MONITORING (M)

REALISATIONS 2024

L'année 2024 a vu la finalisation par le GT M du rapport d'évaluation de la qualité des eaux du bassin de la Meuse sur base des données du réseau de mesures homogène (RMH) de la Commission Internationale de la Meuse (Période 2020-2022).

Les résultats présentés dans ce rapport permettent de mettre en évidence « *une évolution globalement positive de la qualité des eaux de la Meuse et de ses affluents depuis la fin des années 90* ». Cependant, il conclut également que « *cette amélioration globale de la qualité ne doit pas masquer le fait que certains problèmes demeurent notamment sur des affluents de la Meuse où les efforts devront être poursuivis* ». Ces problèmes peuvent concerner, par exemple, certains micropolluants (hydrocarbures aromatiques polycycliques, métaux lourds, ...) ou encore de nouvelles substances appelées « substances émergentes » (PFAS, ...).

C'est au niveau des paramètres biologiques que les effets des efforts consentis par les États et Régions sont les moins visibles. Cela peut être expliqué notamment par des relations pressions / impacts complexes et par des temps de réaction plus longs aux améliorations de ce type d'indicateurs.

Le rapport complet est disponible sur le site internet de la CIM.

Cette année fut également l'occasion pour le GT M de réaliser l'évaluation périodique du réseau de mesures homogène (RMH). De cette évaluation ressortent quelques points principaux.

Il apparaît ainsi que le RMH actuel permet de répondre à son objectif de donner une image globale de la qualité des eaux dans le DHI Meuse. Cependant, le groupe s'est interrogé sur la nécessité de modifier la liste des substances suivies. De cette réflexion a résulté l'ajout de la terbuthylazine à cette liste. A l'inverse, il s'est avéré que les échanges sur le suivi de l'alachlore et du chlorfenvinphos n'étaient plus pertinents au sein de la CIM. Ces substances ont par conséquent été supprimées de la liste. Enfin, le réseau de suivi en continu de la température a été élargi avec l'ajout de deux stations de mesure sur la Meuse en France à Chalaines et à Chooz.

PERSPECTIVES 2025

Lors de l'année 2025, le GT M reprendra ses activités classiques en échangeant notamment sur le suivi de certaines substances dans la matrice biote. Il participera également à la rédaction de la partie faitière du plan de gestion DCE pour le DHI Meuse, 4^{ème} cycle (2028-2033).

GT POLLUTIONS ACCIDENTELLES (P)

REALISATIONS 2024

Le GT P s'est réuni au cours d'un atelier commun avec la Commission Internationale de l'Escaut (CIE) auquel ont participé les membres du groupe de travail mais également les représentants des Centres Principaux d'Alerte (CPA) des Parties. Cette année, cet atelier a été organisé au Topshuis aux Pays-Bas.

Celui-ci s'est déroulé en deux temps :

Tout d'abord, les délégations ont échangé avec les services opérationnels sur le fonctionnement du système d'avertissement et d'alerte Meuse (SAAM) en se basant sur les notifications et les résultats enregistrés lors des tests de communication mensuels.

Au cours de la période courant du 1er septembre 2023 au 31 août 2024, 26 notifications au total ont été transmises par l'intermédiaire du SAAM, parmi lesquelles 14 alertes, 10 informations et 2 demandes d'informations. Ces notifications ont été nécessaires à la suite de détections de substances diverses telles que, par exemple, des hydrocarbures (6x), du diisopropyléther (4x), de l'acétone (3x) ou encore du 1,2-dichloroéthane (3x).

L'atelier a aussi été l'occasion d'évaluer le fonctionnement du SAAM et notamment de son outil informatique dédié à la transmission d'informations et d'alertes en cas de pollution accidentelle des eaux dans le bassin de la Meuse.

Enfin, les délégations et les CPA présents ont échangé sur les procédures internes mises en place dans chaque Etat/Région afin de permettre une meilleure compréhension mutuelle en vue d'améliorer les échanges d'informations en cas de pollutions accidentelles à caractère transfrontalier.

Pour la seconde partie de l'atelier, une visite de la barrière anti-tempête de l'Escaut oriental (Oosterscheldekering) depuis la terrasse du Topshuis a été organisée. Le barrage anti-tempête de l'Escaut oriental est l'ouvrage le plus important et le plus célèbre du plan Delta développé aux Pays-Bas à la suite des inondations catastrophique de 1953.

PERSPECTIVES 2025

En 2025, le GT P poursuivra ses échanges non seulement sur les pollutions accidentelles survenant dans le DHI de la Meuse mais également sur le fonctionnement du système d'avertissement et d'alerte (SAA) et de son outil informatique.

GT FISH (F)

REALISATIONS 2024

Dans le cadre du suivi du Plan directeur sur les poissons migrateurs, les experts du GT F ont présenté les évolutions enregistrées au cours de l'année 2023 pour les différentes mesures du plan. Il a été constaté que les travaux menés se poursuivaient dans la bonne direction même si de nombreux efforts restent à fournir.

En 2023, le cours principal de la Meuse n'a pas fait l'objet d'actions en matière d'aménagement ou d'amélioration des installations déjà existantes pour faciliter la migration des poissons. Cependant, des travaux sont actuellement en cours en Wallonie sur les nouvelles passes à poissons d'Ampsin-Neuville et d'Andenne. La Wallonie prévoit d'achever tous les dispositifs de franchissement piscicole restants d'ici 2027. Quelques nouvelles passes à poissons ont toutefois été mises en service dans un nombre restreint d'affluents en Wallonie et en France.

Aux Pays-Bas, l'ouverture partielle des écluses du Haringvliet pendant la période de crue (De Kier) a effectivement débuté en 2018. Cette action fait l'objet d'un suivi aux Pays-Bas par le biais de plusieurs études pluriannuelles en cours.

Des études réalisées dans les différents Etats et Régions du bassin de la Meuse mettent en évidence depuis déjà quelques années une grave perturbation de la dévalaison tant des anguilles argentées que des saumons et des truites de mer. Une étude néerlandaise récente (Vriessse et al. 2021) a montré que l'efficacité de l'avalaison dans la partie néerlandaise de la Meuse est de 55% tant pour l'anguille argentée que pour les smolts. En Wallonie, l'Université de Liège a procédé à une étude similaire pour la dévalaison de jeunes saumons de l'Ourthe. Le pourcentage de pertes pour les barrages équipés de centrales hydroélectriques de Monsin et Lixhe est comparable aux résultats néerlandais.

Le projet "WALLONEEL" a été lancé en 2022 en Wallonie. Ce projet de télémétrie doit permettre à la Région wallonne de se faire une idée de l'efficacité de la migration des anguilles argentées à partir du bassin wallon de la Meuse vers la mer. Les premiers résultats indiquent un taux d'échappement variable selon le point de départ de la migration : 19% à partir de Hastière, 41% à partir d'Andenne et 52% à partir de Lixhe. En particulier, le nombre d'obstacles à surmonter semble affecter négativement le succès de l'échappement.

La collecte des données de monitoring s'est également poursuivie avec la mise à jour des fiches dédiées au suivi des populations de saumons et d'anguilles dans le DHI de la Meuse.

Le nombre de saumons en montaison observés dans les installations de monitoring du bassin versant de la Meuse a présenté ces vingt dernières années une tendance à la hausse avec une phase de stabilisation entre 2015 et 2017. Au cours des dernières années, une baisse nette du nombre de saumons en montaison est observée

avec, en 2023, encore seulement 4 saumons adultes dans l'ensemble du bassin versant.

La diminution du nombre de saumons en montaison est également observée dans le bassin du Rhin.

PERSPECTIVES 2025

Outre la poursuite du suivi du Plan directeur poissons migrateurs, le groupe de travail poursuivra à l'avenir l'échange des données de monitoring provenant des différentes délégations et relatives aux poissons migrateurs. Le groupe s'intéressera également aux autres espèces de poissons.

GT REGIE / COORDINATION (R)

REALISATIONS 2024

Conformément à son mandat, le GT R a examiné les documents soumis pour approbation aux chefs de délégation et à l'Assemblée plénière.

Il a également échangé sur la stratégie de communication des résultats des travaux de la CIM vers le grand public. Un travail complémentaire sur ce point sera poursuivi dans le futur afin de définir si et de quelle manière les différents rapports produits par la Commission pourront être diffusés vers l'extérieur.

De manière plus générale, le GT R a suivi les travaux de l'ensemble des groupes et a apporté son aide lorsque cela était nécessaire.



Réunion plénière, le 13 décembre 2024 à Sedan, France

PERSPECTIVES 2025

Le groupe de travail poursuivra ses tâches de soutien à l'égard des chefs de délégation et de la Commission.

PUBLICATIONS

Ont été publiés en 2024 les documents suivants :

- *Rapport annuel 2023 ;*
- *Rapport triennal 2020-2022 sur la qualité des eaux de la Meuse*
- *Résumé - Inventaire des connaissances et des données sur les PFAS dans le bassin versant de la Meuse*
- *Inventaire des connaissances et des données sur les PFAS dans le bassin versant de la Meuse*
- *Rapport d'avancement sur la mise en œuvre du « Plan directeur pour les poissons migrateurs dans le bassin de la Meuse » (période 2011-2023)*

L'ensemble des publications de la CIM depuis 1997 est disponible en téléchargement sur le site internet de la Commission www.meuse-maas.be.

